



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du LUNDI 09 DECEMBRE 2019, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

**Présents** : Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Nathalie DESBRUERES, Max DELUGEAU, Florence GRANDIN, Jean-Michel GUERTIN, Daniel HANNEQUART, Martine LECOMTE, François MARIN, Denis MOUTARDIER, Marc SAUTEREAU, et Isabelle WIBAUT.

**Représentés** : Lionel HÉGRON donne procuration à François MARIN,  
Sarah LAMOUR donne procuration à Marc SAUTEREAU.

**Excusé** : Bertrand DEYRIES.

**Absent** : Pascal BELERY.

**Secrétaire de séance** : Nathalie DESBRUERES.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 21 octobre 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune).

#### APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

##### 1. FINANCES COMMUNALES.

- Avenant au protocole d'accord passé auprès de la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (2019-08-052).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est demandé par la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux d'approuver l'avenant au protocole d'accord n° 370118COMMU pour l'année 2020. Il rappelle son contenu dont l'activité est relative à la direction de l'harmonie municipale pour 2 heures hebdomadaires. Cet avenant porte sur la révision du tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant au protocole d'accord. Le tarif de l'heure-année révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1 945,00 euros (x 2 heures hebdomadaires) soit un taux d'actualisation de 1,50 %.

- Décisions modificatives n° 03 sur le budget unique 2019 (2019-08-053).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains crédits s'avèrent insuffisants et d'autres trop importants. Depuis le vote de ce budget en avril dernier et les décisions modificatives validées depuis par l'assemblée, de nouvelles dépenses et recettes sont également à inscrire ou à ajuster. Il convient de prendre des décisions modificatives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits et les autorisations spéciales suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
60631	Fourniture de béton pour plates-formes containers O.M.	+ 3 406,34
<b>Total</b>		<b>+ 3 406,34</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
73224	Fonds départemental des D.M.T.O. (ex.droits de mutation)	- 1 129,50
7478	Fonds de concours SIEIL 37 pour les travaux d'enfouissement réseau télécommunication de la rue de la Tourette	+ 4 535,84
<b>Total</b>		<b>+ 3 406,34</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
2041582-16	Part. déplacement point lumineux abris bus Les Marais	+ 1 098,00
2161	Acquisition 3 toiles acryliques de D.Mantel vues sur Huismes	+ 1 100,00
<b>Total</b>		<b>+ 2 198,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
10226	Encaissement de la taxe d'aménagement complément 2019	+ 2 198,00
<b>Total</b>		<b>+ 2 198,00</b>

- Autorisation d'achats dans le cadre des crédits scolaires alloués pour l'année 2019 de l'école primaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition d'un bac à livres 4 cases pour un coût TTC de 329,00 euros (Nathan) pour l'école primaire au titre des crédits d'investissements 2019.

## 2. INTERCOMMUNALITE.

- Participation au groupement de commande pour l'entretien de voirie en 2020-2022 auprès de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (2019-08-054).

Dans le cadre de l'entretien des voiries, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire propose de reconduire à partir de 2020 le groupement de commandes pour l'ensemble des communes ainsi que la CC CVL, afin d'obtenir les prix les plus compétitifs. Une consultation sera lancée sous la forme d'un marché à bon de commandes avec un montant mini et maxi par collectivité et sur la base d'un bordereau de prix unique.

Le conseil municipal émet à l'unanimité le souhait de participer à ce groupement de commandes. Il décide d'affecter pour la commune un budget à l'entretien des voies communales de 20 000 euros mini et de 100 000 euros H.T. maxi pour l'année 2020.

- Adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne au syndicat intercommunal des Cavités 37 (2019-08-055).

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Cavités 37 a accepté par délibération l'adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

- Modification des statuts du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (2019-08-056).

Le comité syndical du S.I.E.I.L. d'Indre-et-Loire a décidé par délibération du 14 octobre 2019 une modification de ses statuts qui vise à appliquer les dispositions de la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 concernant la représentation de la Métropole de Tours par

substitution de ses communes membres au SIEIL, pour la compétence « électricité » exclusivement, à la proportionnelle de la population (art. L5217-2 et L5217-7 du CGCT). Cette modification a été validée en accord avec les services préfectoraux afin de respecter la représentation équitable de l'ensemble des membres adhérents du SIEIL.

En application de l'article L.5211-20 du CGCT, la commune, en qualité de membre adhérent au SIEIL se doit de délibérer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.

### 3. AFFAIRES GENERALES.

▪ Clôture de la procédure et validation de la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière du haut (ancien cimetière) (2019-08-057).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23, la commune de Huismes peut procéder à la reprise des concessions perpétuelles et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à plus de trois ans d'intervalle (soit le 1<sup>er</sup> constat établi le 23 mai 2014 et le second constat établi le 21 octobre 2019).

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les 62 concessions recensées en état d'abandon sont reprises par la commune, qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise et que les terrains ainsi libérés (par tranche annuelle à raison de 10 à 15 concessions à libérer suivant le coût de l'entreprise chargée de l'enlèvement des monuments et des exhumations à entreprendre) seront mis en service pour de nouvelles concessions. Il invite Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise de concessions dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

▪ Modification du règlement intérieur du cimetière (2019-08-058).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le règlement intérieur en date du 20 janvier 2014, a fait l'objet de modifications pour le cimetière communal. Les modifications portent sur le chapitre VI – espace de dispersion et notamment sur son article 21-1 - dispersion des cendres. A savoir que la taxe de dispersion des cendres est désormais fixée à 20,00 euros. La gravure du défunt est toujours obligatoire sur le monument par l'apposition d'une plaque (nom, prénom et dates de naissance et de décès suivant un cahier des charges imposé par la mairie). Sa réalisation et son coût sont à la charge de la famille du défunt. Les services municipaux apposeront sur le monument la plaque adhésive.

Ce nouveau règlement a été validé par la commission communale « cimetière » le 27 novembre dernier. Monsieur le Maire propose que ce nouveau règlement intérieur soit approuvé par l'assemblée. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du cimetière communal suivant les nouvelles conditions sus-énoncées. Ce document sera applicable dès que l'acte sera rendu exécutoire.

### 4. TRAVAUX.

▪ Suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur :

. attribution du contrat de maintenance et d'entretien de la chaufferie pour la période 2020-2022 (2019-08-059).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de retenir un contrat de maintenance pour la chaufferie des locaux communaux et notamment pour la chaudière bois déchiqueté et les deux chaudières gaz. La S.A.R.L. TREGRET Père et Fils de

Benais qui a réalisé le marché public – lot n° 1 chauffage lors de la construction de la chaufferie et son réseau de chaleur, a présenté un contrat de maintenance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir le contrat de maintenance et d'entretien de la chaufferie. Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2020. La rémunération du prestataire est calculée sur une période annuelle pour un coût de 2 850 euros soit 3 420 euros TTC. La révision du prix sera effectuée chaque année suivant les conditions fixées dans le contrat.

▪ Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération :

. coût définitif de l'aménagement rue de la Tourette.

Les chiffres de cette 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement sont les suivants :

✓ montant total de la dépense T.T.C. (honoraires et travaux) =	257 903,62 €,
✓ montant total des subventions et dotations (28,82 %) =	74 323,84 €,
✓ montant du F.C.T.V.A. à percevoir =	31 595,13 €,
✓ soit à la charge de la commune (58,93 % de la dépense TTC) =	151 984,65 €.

. approbation de la convention à intervenir avec le Département d'Indre-et-Loire relatif à l'entretien ultérieur de l'aménagement réalisé sur une section de la R.D. n° 16 en agglomération (2019-08-060).

Au titre de l'embellissement et de la sécurisation de son bourg, la commune a réalisé la poursuite de son aménagement en créant une zone 30 et en réalisant un caniveau en pavés, sur une section de la Route Départementale n° 16 (rue de la Tourette), en agglomération, afin de favoriser la circulation des piétons.

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a été sollicité pour obtenir une autorisation. Une convention a été élaborée afin de fixer les modalités techniques et administratives de gestion et d'entretien ultérieurs de l'aménagement paysager réalisé par la commune, en agglomération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée.

## **5. ENVIRONNEMENT.**

▪ Avis du conseil municipal sur la demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement pour la mise en œuvre des travaux dans le cadre du contrat territorial de restauration de l'Indre aval et ses affluents du S.A.V.I. (syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Indre) (2019-08-061).

Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (S.A.V.I.) a déposé en préfecture d'Indre-et-Loire une demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de l'article L214-1 du Code de l'Environnement pour les travaux de restauration de rivières du bassin de l'Indre aval et ses affluents.

La demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation a été soumise à enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2019. Le périmètre de l'enquête porte sur 14 communes riveraines.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation.

**6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Autorisation de signer une convention de servitude de passage et de réseaux au lieudit « La Saulais » au profit de Val Touraine Habitat (2019-07-062).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature de l'acte de rétrocession par Bouygues Immobilier au profit de la commune de la parcelle cadastrée section E n° 1384 au lieudit « La Saulais » à Huismes.

Cette parcelle constitue la voie d'accès aux parcelles 1390 et 1392 (issues des parcelles 1337 et 1262) qui doivent être acquises par Val Touraine Habitat auprès des époux SUARD.

Afin de mener à terme son projet de construction de 9 logements, Val Touraine Habitat va devoir utiliser cette voie d'accès. Outre le constat d'état des lieux qui sera réalisé par l'entreprise de gros œuvre avant le démarrage des travaux et dans l'attente du classement dans le domaine public communal, la commune devra intervenir à l'acte d'achat de Val Touraine Habitat pour constituer une servitude de passage et des servitudes de réseaux sur cette voie au profit des parcelles acquises.

Pour ce faire, une délibération doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette constitution de servitude. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention relative à une servitude de passage et des servitudes de réseaux sur ladite voie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée. Il est précisé que la convention de servitude sera consentie sans indemnité.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20 minutes.**

Date de la publication : 13 décembre 2019.  
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Nathalie DESBRUERES .

Le Maire,

  
Denis MOUTARDIER.



## Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2019-08-052	Approbation avenant 2020 au protocole d'accord avec les C.M.R. – heures direction harmonie
2019-08-053	Budget unique 2019 – décisions modificatives n° 03
2019-08-054	Intercommunalité CC CVL – participation au groupement de commandes voirie 2020-2022
2019-08-055	Adhésion commune de Marcilly-sur-Vienne au syndicat intercommunal des Cavités 37
2019-08-056	Intercommunalité – approbation des modifications des statuts du S.I.E.I.L. d'Indre-et-Loire
2019-08-057	Ancien cimetière communal – validation reprise concession perpétuelles en état d'abandon
2019-08-058	Cimetière communal – approbation du nouveau règlement intérieur
2019-08-059	Chaufferie bois et gaz – contrat de maintenance et d'entretien pour période 2020-2022
2019-08-060	Aménagement voirie rue de la Tourette – convention d'entretien avec Conseil Départemental 37
2019-08-061	Déclaration DIG et autorisation travaux restauration Indre et affluents – avis du conseil municipal
2019-08-062	Autorisation servitude de passage parcelle E 1384 La Saulais – construction 9 logements VTH

## Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BELERY Pascal	absent	BENOIST Elisabeth	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELUGEAU Max		DESBRUERES Nathalie	
DEYRIES Bertrand	excusé	GRANDIN Florence	
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	
HÉGRON Lionel	<i>a donné procuration à François MARIN</i>	LAMOUR Sarah	<i>a donné procuration à Marc SAUTEREAU</i>
LECOMTE Martine		MARIN François	
MOUTARDIER Denis		SAUTEREAU Marc	
WIBAUT Isabelle			